

Des avocats d'affaires se mettent au «vert»

Bilan carbone en cours. Actions de reboisement envisagées. Limitation de la consommation de papier. Ce management environnemental, le cabinet d'avocats d'affaires Filor est en train de le mettre en place. Une démarche quasi inédite pour ce type de profession, insufflée par l'un des associés du cabinet : Franck Brancaloni

Une éolienne miniature brasse l'air de la pièce d'une façon continue. A ses côtés, un dossier de procédures judiciaires se dresse, imposant et débordant de feuilles A4 noircies d'impression. Un tableau évocateur de deux mondes antagonistes mais qui se doivent aujourd'hui de cohabiter. Les pales blanches assujetties au dieu Eole sont les garantes d'un univers où la maîtrise de l'énergie et sa production «verte» sont reines tandis que le monticule de papier nous rappelle à notre mauvaise conscience de surconsommation frénétique. Derrière son bureau du cabinet Filor Avocats de Villers-lès-Nancy, l'avocat d'affaires Franck Brancaloni dit «non» à cette fatalité. «Pouvons-nous encore à l'heure actuelle, envisager le développement de nos activités économiques en ignorant les conséquences de cette activité sur le monde qui nous entoure ? Je pense que non ! Nous avons tous, à des degrés divers, une dimension écologique dans notre comportement dans la vie quotidienne. Nous trions nos déchets, nous choisissons plutôt des ampoules à basse consommation et pour beaucoup d'entre nous, il ne nous viendrait pas à l'idée de quitter une pièce sans éteindre la lumière ou sans éteindre notre ordinateur.» Cette fibre écociroyenne qui habite l'homme de Droit, il l'a fait partager à ses associés et à ses collaborateurs. Partant du constat que des gestes simples peuvent être réalisés dans un cadre professionnel, le cabinet

d'avocats vient donc de se lancer dans une démarche d'Eco Développement.

900 000 feuilles par an

Eteindre les lumières, imprimer recto-verso, mise en place de poubelles de bureaux à compartiments, ce management environnemental se base sur un bilan carbone (réalisé via l'organisme vandopérien Ecota Conseil). Avec son effectif d'une trentaine de personnes, le cabinet d'affaires consomme chaque année près de 1800 ramettes de papier soit 900 000 feuilles, 42 261 kw/h d'électricité et près de 183 m³ d'eau. Pas de doute, il y a urgence car cela déborde de tous les côtés. Encore faut-il en prendre conscience ! «Il ne s'agit ni d'être des donneurs de leçons, ni de devenir des ayatollahs du comportement écologique. Il faut simplement tirer les conséquences de l'empreinte inévitable que notre activité laisse sur la planète, de faire en sorte de réduire cette empreinte autant que faire se peut et de compenser les effets de notre activité professionnelle.» Une démarche purement environnementale, cette volonté d'économiser l'énergie ? «L'ensemble des économies réalisées sera redistribué aux salariés sous forme de primes.» Le cabinet annonce également qu'il participera à des actions propres à limiter les changements climatiques à l'image



«L'avocat d'affaires est un homme responsable et conscient des enjeux auxquels seront confrontés nos enfants dans la société de demain», assure Franck Brancaloni, du cabinet Filor Avocats.

du reboisement. Cette démarche permet aussi d'effacer certains clichés propres aux avocats d'affaires. «Notre démarche démontre simplement que l'avocat d'affaires est un homme ou une femme responsable et conscient des enjeux auxquels seront confrontés nos enfants dans la société de demain.» Une belle plaidoirie «verte»...

emmanuel.varrier

Trophée du Droit : Argent obtenu

Un cabinet régional d'avocats récompensé dans un concours à forte consonance parisienne, c'est rare...eh bien plus vraiment ! Filor Avocats vient d'obtenir le trophée d'Argent Firme entrepreneuriale dans la catégorie management de cabinet d'avocats, à l'occasion des Trophées du Droit 2011 organisés par le magazine Décideurs Stratégie Finance Droit. La remise des prix s'est déroulée au début du mois à Paris. Une quinzaine de cabinets d'avocats étaient en compétition, l'équipe lorraine pilotée par Sophie Ferry-Bouillon, Emmanuel Kopp et Franck Brancaloni a su convaincre les jurés professionnels de cette manifestation.